

N° ---2614 /MEN/DRH/SDPES

Abidjan, le 22 NOV. 2016

Le Directeur

**A**

Mesdames et Messieurs les Directeurs  
Régionaux et Départementaux de  
l'Éducation Nationale

Pour information

Et à Mesdames et Messieurs les Chefs  
d'Établissement

Pour exécution

**Objet : information sur l'utilisation  
des Professeurs Bivalents**

Mesdames et Messieurs,

Je vous informe que conformément à la particularité des enseignants bivalents mis à votre disposition par décision DRH n° 02243 du 10 novembre 2016, les dispositions suivantes sont à observer :

- Les professeurs bivalents devront dispenser 20 heures de volume horaire d'enseignement à l'exception du bloc SVT/Physique-chimie qui a 16 heures de volume horaire d'enseignement et 4 heures d'activités coopératives.
- Il sera attribué au maximum deux niveaux et 2 classes par niveau,
- Ils devront impérativement enseigner leurs deux disciplines de formation.

Aussi, voudriez-vous bien communiquer aux Chefs d'établissement les tableaux de masse horaire par bloc de disciplines et de volume horaire par enseignant joints en annexe.

Je sais compter sur vous pour le respect de ces dispositions pour une meilleure utilisation de ce nouveau type d'enseignants.



*Mamadou Barro*  
**Mamadou BARRO**

## TABLEAU DES MASSES HORAIRES

« CHARGE HORAIRE OU DUREE D'ENSEIGNEMENT D'UN PROFESSEUR DANS UNE CLASSE PAR SEMAINE »

	L.Mod	H-G	EDHC	Ang	EPS	Math	TICE	Phys-Ch	SVT
<b>6<sup>ème</sup></b>	5 H	2 H	2 H	3 H	2 H	4 H	1 H	2 H	2 H
<b>5<sup>ème</sup></b>	5 H	2 H	2 H	3 H	2 H	4 H	1 H	2 H	2 H
<b>4<sup>ème</sup></b>	6 H	3 H	2 H	3 H	2 H	4 H	1 H	2 H	2 H
<b>3<sup>ème</sup></b>	6 H	3 H	2 H	3 H	2 H	4 H	1 H	2 H	2 H
<b>TOTAL</b>	<b>22 H</b>	<b>10H</b>	<b>8 H</b>	<b>12 H</b>	<b>8 H</b>	<b>16 H</b>	<b>4 H</b>	<b>8 H</b>	<b>8 H</b>

## TABLEAU DES VOLUMES HORAIRES HEBDOMADAIRES

DISCIPLINES/BLOC	HIST- GEO	L.MOD	L.MOD	EDHC	ANG	EPS	MATH	TICE	PHYS-CH	SVT
VOL. HOR /DISC	10 H	10 H	12 H	8 H	12 H	8 H	16 H	4 H	8 H	8 H
VOLUME HORAIRE D'ENSEIGNEMENT HEBDOMADAIRE PAR BLOC	<b>20 H</b> d'Enseignement		<b>20 H</b> d'Enseignement		<b>20 H</b> d'Enseignement		<b>20 H</b> d'Enseignement		<b>16 H</b> d'Enseignement + <b>4 H</b> d'Activités Coopératives (= 20 H)	